

Le 16 octobre 2013

Le maire

à

Monsieur le Directeur
de la SECAL
BP 2517
98846 NOUMEA CEDEX

Nos réf. : DST/IW/n°3438
Affaire suivie par : Direction des Services Techniques
Objet : Place de stationnement dans les PAZ

Monsieur le Directeur,

Comme évoqué lors des comités techniques, je vous confirme que la Ville de Dumbéa est favorable à l'intégration dans les règlements de ZAC des dispositions manquantes, relatives aux places de stationnement.

Après analyse de la note juridique de votre conseil, que vous avez transmise à mes services, je constate que seule une révision des Plans d'Aménagement des ZAC permettra de consolider ce point omis dans les documents en vigueur.

Concernant les locaux à usage d'entrepôts en rapport avec l'activité commerciale, l'article 10 des dispositions générales s'appliquent. J'attire votre attention sur le fait que sont compris dans cette catégorie tous les entrepôts de stockage qui comportent des locaux affectés à la vente de produits ou de services et accessibles à la clientèle.

Concernant les locaux à usage exclusif de stockage, dans l'attente d'une révision des PAZ, et comme proposé par votre conseil, je donne un avis favorable à l'intégration des dispositions suivantes pour le stationnement :

Pour les véhicules :

- o Moins de 400m² de SHON => 1pl/100m²
- o De 401m² à 2000m² de SHON => 1pl/200m²
- o Au-delà de 2001m² de SHON => 1pl/400m²

Pour les conteneurs ou poids lourds :

- o Moins de 400m² de SHON => 1pl/200m²
- o De 401m² à 2000m² de SHON => 1pl/300m²
- o Au-delà de 2001m² de SHON => 1pl/500m²

En application de l'article 6 du Plan d'Urbanisme Directeur de la Ville, ces règles seront appliquées de manière intangible sur l'ensemble des permis de construire concernés, dans les arrêtés d'autorisation de construire des bâtiments concernés.

Il est entendu que les PAZ révisés devront intégrer sans modification ces dispositions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,

Georges Natoré



Copies :

Service Aménagement et Construction -1
Service de l'Urbanisme et de la Planification -1
Province Sud -1